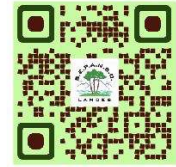




Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – février 2021

01 02 – Dax – audience au Tribunal correctionnel – Georges Cingal a présenté la constitution de partie civile de la SEPANSO Landes et remis au président les écritures de Me Ruffié ne pouvant se déplacer.

02 02 : Saint-Paul les Dax – le Maire accuse réception de notre courrier du 9 janvier. Le propriétaire des parcelles AO62 et AO53 a déposé plaintes contre X (auteur du dépôt de déchets amiantés)

02 02 : Mézos - Enquête publique relative à la déclaration de projet (construction d'un parc solaire) valant mise en compatibilité du PLU de Mézos – Observations SEPANSO : 18 pages (la SEPANSO souligne qu'outre les problèmes de fond, il y a aussi des problèmes de formes susceptibles d'invalider l'enquête)

02 02 : Poissons migrateurs – Le Tribunal administratif accuse réception des recours formés par Me Crecent dans l'intérêt de l'association « Défense des Milieux Aquatiques », d'ANPER-TOS, de Sea Shepherd, de l'ACCOB, de la SEPANSO 40, de la SEPANSO 64 de Salmo Tierra, de l'association « Protection Haut Béarn Environnement », des AAPPMA d'Orthez, du Gave d'Oloron, du Pesquit, des Baïses, de la Gaule Paloise, de la Gaule Aspoise. Les associations dénoncent l'arrêté du préfet des Pyrénées Atlantiques du 23/11/2020 et l'arrêté de la préfète des Landes du 24/11/2020 fixant les conditions d'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2021 pour la pêche aux engins et aux filets,

03 02 : Léon – La SEPANSO attire l'attention du maire sur les matières plastiques qui se dégradent sur cinq parcelles agricoles (courrier + photos + plans)



03 02 : Irrigation – Dossier 1800788 – Le Tribunal administratif donne satisfaction aux associations (FNE-MP, FNE65, AdT32 et SEPANSO40) : « *Sous réserve des actions contentieuses engagées à la date du présent jugement à l'encontre des actes pris sur leur fondement, l'arrêté préfectoral du 25 août 2017 autorisant le syndicat mixte Irrigadour à procéder à des prélèvements d'eau à usage agricole sur le périmètre du bassin de l'Adour, et la décision de rejet du recours gracieux du 18 janvier 2018 sont annulés à compter du 31 mai 2022. Jusqu'à cette date, les prélèvements autorisés seront plafonnés selon les modalités précisées au point 15.* »

« *15. Eu égard aux volumes effectivement consommés par les irrigants rapportés à ceux autorisés, il y a lieu de plafonner les prélèvements jusqu'au 31 mai 2022 à hauteur de la moyenne des prélèvements annuels opérés lors des dix campagnes antérieures sur les points de prélèvements existants ou, en l'absence d'antériorité de dix ans, depuis la mise en service régulière du point de prélèvement concerné. Il ne résulte pas de l'instruction que la diminution des prélèvements qui en résulte serait susceptible de porter atteinte à la viabilité économique des exploitations des irrigants.* »

04 02 : Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-le-Plan et Saint-Gein – Projet d'agrovoltaïsme portés par Green Lighthouse – La SEPANSO a indiqué qu'après le premier échange avec le chef de projet la SEPANSO que nous remercions, nous émettons cependant un avis défavorable pour toute une série de raisons exposées dans un note de positionnement (2 pages + 1 pièce jointe)

04 02 : Visioconférence – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine – Georges Cingal a représenté, seul, la SEPANSO Landes.

04 02 : Visioconférence – Comité de Suivi de Site – Action Pin, DRT et Firmenich (Sites de Castets, Lesperon et Vielle Saint-Girons) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes)

05 02 : Suivi S3REnR (Schéma Régional de RacCordement au Réseau des Énergies Renouvelables : La préfète de la Région Nouvelle Aquitaine a signé l'arrêté portant approbation de la quote part...

Toutes les informations (pendant 3 mois) sur :

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=12199

Vous pourrez en particulier télécharger la version définitive de Février 2021 approuvée. Regarde le plan page 13 : on voit clairement que les gros projets (Médoc, Horizeo, Castejaloux- et la myriade de projets landais vont pouvoir être raccordés. On louche aussi sur le Gers !

Rappel le 3REnR a pour objectifs:

- d'identifier les besoins d'adaptation du réseau électrique nécessaires à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (EnR),
- de créer des capacités de raccordement, tout en optimisant les développements de réseau pour prendre en compte les spécificités des EnR,
- de mutualiser, via une quote-part, le financement des investissements entre les gestionnaires de réseau et les porteurs d'EnR), permettant de ne pas faire porter l'ensemble des évolutions des réseaux aux premiers projets d'énergie renouvelables électriques.

05 02 : Lüe - Enquête publique concernant la révision n°2 du plan local d'urbanisme – Observations SEPANSO : 5 pages

06 02 : Saint-Pierre du Mont – Dossier Urbanisme - Jean Dupouy a accompagné le Collectif Mont Alma pour rencontrer le président de l'Agglomération du Marsan.

06 02 : Respect des réglementations et des personnes chargées de les faire respecter – Constatant les nouvelles menaces de certains agriculteurs envers des agents de l'Office Français de la Biodiversité en Lot & Garonne la SEPANSO Aquitaine adresse un courrier à la préfète de la Région Nouvelle Aquitaine. Il faut protéger les agents et la nature sur laquelle ils veillent !

07 02 : Ripisylves en danger – Dans la mesure où les courriers antérieurs n'ont pas produit l'effet escompté, un nouveau courrier est adressé au Président de la République.

07 02 : R.N. du Courant d'Huchet – La SEPANSO s'adresse au Directeur de l'ONF à propos de la gestion forestière sur ce site (problème complexe car il y a des propriétaires privés).

08 02 : Navarrenx – Conférence de presse – Protection des poissons migrateurs – Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes – Les médias venus à notre rencontre ont bien rendu compte des attentes des protecteurs de la nature et des pêcheurs responsables.

08 02 : Labouheyre – Courrier à la préfète à propos d'une pollution (huiles de vidanges répandues sur le sol)

09 02 : Tosse – La SEPANSO demande au maire à quoi correspondent les aménagements réalisés en zone naturelle à proximité du ruisseau Sparben.

09 02 : Adour Amont – Réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau – Georges Cingal, en raison des problèmes urgents à traiter pour la SEPANSO n'a pas pu participer à la visioconférence – PV de la réunion : 7 pages – Christian Ducos a été élu président du Bureau exécutif de la CLE

09 02 : Soorts-Hossegor – La démolition des entrepôts Bourrassé a tellement laissé à désirer que l'inspectrice de la DIRECCTE (alertée par des riverains) qui s'est rendue sur place a constaté que les déchets amiantés étaient mélangés à des gravats. La SEPANSO qui s'efforce de suivre ces problèmes de démolition et de gestion des déchets du BTP est intervenue pour soutenir les riverains inquiets.



10 02 : Défrichements – La DDTM répond au courrier que la SEPANSO avait adressé le 20 janvier. La publicité des arrêtés d'autorisation sont affichés en mairie et sur le site (article L 341-4 du code forestier). « Cette publicité n'est pas à confondre avec les publications liées à la participation du public pour les projets de défrichement entre 0,5 et 10 ha qui relèvent d'une étude d'impact... »

10 02 : Irrigation – Communiqué des 4 organisations ((FNE-MP, FNE65, AdT32 et SEPANSO40) qui ont obtenu l'annulation des arrêtés préfectoraux (voir 03 02)

https://fne-midipyrenees.fr/2021/02/10/irrigation-dans-le-bassin-de-ladour-le-tribunal-annule-les-autorisations-de-prelevements-largement-surestimees/?preview_id=9466&preview_nonce=a7c2330205&preview=true&thumbnail_id=8984

10 02 : Vieux-Boucau – Le maire répond à notre courrier du 22 janvier : « ... *Aucune vente de sable n'a, cette fois encore, été réalisée en ce début d'année, de même que l'année dernière et les années précédentes...* »

11 02 : Tosse – Le maire répond par retour aux questions posées par la SEPANSO le 9 à propos de parcelles classées en STECAL à vocation sportive et de loisir. Le propriétaire avait appelé Georges Cingal.

11 02 : Soorts-Hossegor – Des riverains, invités par la maire-adjointe à visiter le chantier de démolition des entrepôts Bourrassé, sont toujours aussi inquiets.

12 02 : Consultation publique de l'Union Européenne (jusqu'au 20 avril) - « *nouvelle stratégie de l'Union Européenne en matière de sol* » - La SEPANSO s'est empressée de participer en insistant sur l'importance des sols sains et en ajoutant à la fin du questionnaire le commentaire suivant : « *Heureux de constater que l'UE soit enfin plus ambitieuse. Toutefois nous faisons observer que certaines politiques (énergies vertes, transports, agriculture...) vont carrément à l'encontre de la protection des sols. Les extractions de bois-énergie se font avec d'énormes abatteuses qui saccagent les sols. La construction de centrales photovoltaïques s'accompagnant du défrichage de centaines d'hectares modifie l'évolution naturelle de sols forestiers ... Les projets de LGV (Sud de Bordeaux) artificialiseraient des milliers d'hectares néfastes aux sols, aux ressources en eau, donc à la résilience des territoires au changements climatique. La protection des sols doit être une condition sine qua non qu'il convient de faire prendre en compte par tout porteur de projet. La SEPANSO Landes attire solennellement l'attention sur la manipulation de la France qui considère qu'une demande de défrichage peut être compensée par un boisement sur une zone forestière sinistrée ou par une taxe.* » (Nous ne pouvions développer davantage : 1000 signes !)

Tout citoyen peut participer, le questionnaire est dans toutes les langues de l'U.E.

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12634-Healthy-soils-new-EU-soil-strategy/public-consultation>

15 02 : Trensacq – La DDTM informe la SEPANSO qu'elle va s'intéresser au dossier transmis le 26 janvier.

15 02 : Lüe - Enquête publique concernant la révision n°2 du plan local d'urbanisme – Observations SEPANSO : 5 pages

15 02 : Photovoltaïque – Visioconférence EDF R//SEPANSO (2 heures d'échanges pour constater que nous avons toujours des points de vue divergents : la SEPANSO ne veut pas de défrichements en forêt !)

16 02 : Lüe - Enquête publique concernant la révision n°2 du plan local d'urbanisme – Précisions SEPANSO : 1 page

16 02 : Communiqué SEPANSO : « *Tempêtes moussantes, tempêtes toxiques* » - 2 pages

17 02 : Cagnotte et autres communes du canton - à propos du développement de la fibre optique – Le président du SYDEC répond au courrier qui lui a été adressé le 22 janvier pour lui faire part de nos inquiétudes (atteintes au paysage et à l'environnement) au vu du cahier des charges. La réponse se veut rassurante : il y a/aura dialogue avec les élus communaux et concertation avec les riverains. S'il en est ainsi tout le monde devrait être content !

17 02 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a transmis ses observations à la DDTM puisque la réunion physique n'a pas pu avoir lieu. La DDTM a mis en place un système d'échanges par courriels.

17 02 : Saint-Pierre du Mont – La SEPANSO demande à la Préfète un contrôle de légalité des nouvelles constructions projetée au Grand Moun (réduction des parking, artificialisation du secteur, risque incendie)

17 02 : Tosse – La SEPANSO adresse un nouveau courrier au maire à propos du STECAL à vocation sportive et de loisir. Nous déplorons la dégradation du site.

18 02 : Ygos Saint-Saturnin – Le Tribunal de Mont de Marsan adresse l’ordonnance d’irrecevabilité de constitution de partie civile rendue le 3 février 2021.

18 02 : Mont de Marsan (Dossier Cadillon) - La commune accusé réception du recours gracieux que la SEPANSO a adressé le 29 janvier.

19 02 : Ygos Saint-Saturnin – Procédure Solarezo – La SEPANSO écrit à nouveau au Président du Tribunal de commerce de Dax pour demander des pièces et rappeler nos demandes antérieures.

19 02 : Angoumé – Une journaliste interroge la SEPANSO au sujet du site SITA-SUEZ – La SEPANSO s’était constituée partie civile lorsque les responsables de l’entreprises avaient été poursuivi pour mise en danger de ses personnels (en fait un seul a eu le courage de dénoncer ses conditions de travail scandaleuses) ; le tribunal avait rejeté notre demande estimant que notre constitution « n’est pas en rapport direct avec les faits poursuivis ». Les prévenus ont fait appel du jugement du Tribunal de Dax prononcé le 27 janvier 2020. La Cour d’appel correctionnel de Pau examinera le dossier le 9 mars 2021. La journaliste a apprécié son échange avec Georges Cingal et la transmission de nos archives

19 02 : Fête de la mer et des littoraux (du 23 au 27 juin) – La SEPANSO a fait observer que la fête risquait d’être ternie du fait de l’absence de protection des mammifères marins et des rejets de micropolluants qui dégradent de plus en plus nos eaux littorales.

20 02 : Cagnotte – Conseil d’administration – suivi décisions juridiques.

21 02 : Léon – Suite au courrier adressé le 3 février, la commune adresse un courrier au propriétaire des parcelles : « ... *Nous nous sommes rendus sur place e avons effectivement constaté des dépôts de toiles plastiques, à même le sol ou dans des caisses, le tout en état de décomposition... je vous demande de faire procéder sans délais à l’élimination de ces déchets, et ce en conformité à la loi, ce qui exclue évidemment tout enfouissement ou brûlage. La Chambre d’agriculture peut vous accompagner... Je vous demande de me tenir informé des opérations d’élimination et de m’adresser tout pièce justificative permettant de nous assurer d’un traitement réglementaire de ces déchets plastiques... »* - La SEPANSO est vraiment satisfaite.

22 02 : Soustons – La SEPANSO se rappelle au bon souvenir de Madame le Maire qui n’a pas répondu au courrier qui lui avait été adressé le 04/05/2018 à propos de la destruction de ripisylves : « *La situation a empiré : on remarque, depuis la voie publique, que des riverains des ruisseaux n’hésitent plus à construire les berges et à déverser leurs eaux pluviales directement dans les cours d’eau. Est-ce que vous pouvez me confirmer que les propriétaires qui agissent de la sorte sont bien détenteurs d’une autorisation que la mairie leur a donnée ?* »

24 02 : Pontenx les Forges – Des habitants perturbés par une activité d’un garage venu s’installer à côté de chez eux demandent des conseils à la SEPANSO, hélas habituée aux troubles de voisinage.

24 02 : Pau – Dossier 1900100-3 (dossier dégradation de la dune à Vielle Saint-Girons) – Audience au tribunal administratif

24 02 : Mont de Marsan – Me Soumaille-Slawinski interjette appel au nom de la SEPANSO de l’ordonnance d’irrecevabilité de constitution de partie civile rendue par le juge d’instruction le 3 février et notifiée le 16 février (dossier Solarezo à Ygos Saint-Saturnin)

25 02 : Pau – Dossier 1900268-3 (dragage Lac d’Hossegor) – Le Tribunal informe la SEPANSO que le tribunal est susceptible de relever d’office le moyen tiré de l’irrecevabilité des conclusions formées par le préfet des Landes tendant à l’application de l’article R. 741-12 du Code de justice administrative.

26 02 : Bahus-Soubiran : des déchets de démolition ont été déposés sur un chemin à proximité du Bahus. Le randonneur ayant alerté le Conseil départemental puisqu’il s’agit d’un chemin de randonnée, la SEPANSO alerte le maire.

27 02 : Pau – Dossier 1900268-3 (dragage Lac d’Hossegor) – La SEPANSO répond à la présidente du tribunal : « ... *Depuis quelques temps le préfet des Landes multiplie les procédures-bâillon qui n'ont d'autre objet que de réduire à peu de choses notre droit constitutionnel au recours. Je remercie le tribunal de céans de bien vouloir dire le droit quant à ces menées liberticides...* »

Documents :

Émission radio diffusée le 12 février regroupant tous les reportages audio réalisés par un journaliste de Reporterre - <http://lambda.toile-libre.org/orwell/2021-02-12-Solaire-aquitaine.mp3>

L’eau en milieu agricole, Outils et méthodes pour une gestion intégrée et territoriale – Leenhardt D., Voltz M., Barreteau O. - Versailles, Editions Quae, 288 p. (coll. Synthèses) – Version numérique gratuite : <https://www.quae-open.com/produit/149/9782759231249/l-eau-en-milieu-agricole>

S3REnR Nouvelle-Aquitaine - Approbation de la quote-part – Préfecture Nouvelle Aquitaine

Le lien suivant vous permet de télécharger toutes les pièces du dossier :

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=12199

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection –

Il est publié au journal officiel le 11 février -

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=etQVwTnr_fngrhTfub4e99CWae1u63ZO6Nh5ySR3wgs=

Ma Prim Renov (une nouvelle aide à la rénovation énergétique des copropriétés) -

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=12255

La relance des trains de nuit, une bonne nouvelle pour l’écologie !

https://reporterre.net/La-relance-des-trains-de-nuit-une-bonne-nouvelle-pour-l-ecologie?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo

Atlas cartographique régional 2020 – DREAL Nouvelle Aquitaine

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=12251
<https://www.sigena.fr/accueil>